Créteil : Des élèves infirmiers apprennent à concilier la pratique religieuse des patients et les soins

12/01/2011 à 12h15

Comment concilier le respect de la liberté du culte, inscrit noir sur blanc dans l'article 8 de la charte du patient hospitalisé, avec une bonne gestion des soins? Une trentaine d'étudiants de l'Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) de l'hôpital Emile-Roux (AP-HP), à Limeil-Brévannes, cherchaient des réponses à cette question hier à la mosquée de Créteil.

Après une visite de l'édifice, ces futurs infirmiers et infirmières, appelés à côtoyer des patients de différentes confessions religieuses, ont suivi une conférence conduite par l'Union des associations musulmanes de Créteil (UAMC), qui gère la mosquée, sur le thème : « *Le milieu hospitalier et l'islam* ».

Dans un hôpital, il n'est pas rare en effet que le personnel soignant soit confronté à des refus pour des raisons religieuses. Pour les uns, pas question d'être examiné par un médecin de sexe masculin, pour d'autres d'appeler le personnel du service avec la sonnette électrique le samedi ou encore de porter les vêtements de l'établissement car la tenue ne couvre pas suffisamment le corps…

Les étudiants ont multiplié les questions. « Il paraît qu'un non-musulman ne peut pas toucher un Coran écrit en arabe. Comment fait-on si un patient hospitalisé le laisse tomber du lit? » demande une étudiante. Réponse : « Vous pouvez le

ramasser avec une couverture, il faut que quelque chose fasse barrière. »

Le Parisien